

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat: L00448

Désignation

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010904 du: 01/06/18

Prix Unit.

Acompte

RESTE A PAYER €

0.00€

136.08 €

Montant Net

GARAGE DU GLOBE

121 AVENUE DE STALINGRAD

Oté

93240 STAINS

FRANCE

Acheteur:

Référence

Compte client: C96580 payeur: C96580

Affaire n°: L00448

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Reference		Designation			Qte	Net	H.T.	TVA
LOC.CISCAR.1LM1124	LOCAT	ION CISCAR CLIP ACC SERIE:9213513	CESS		1.00	Net 113.40	H.T. 113.40 €	C
CONDITIONS DE REGLO9_PRELEVEMENT Le 01/06		: Base HT € Code 113.40 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 22.68 €		AL HT €	113.40 22.68	
					TOTA	AL TTC €	136.08	€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

Montant

136.08 €